

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme QUER Martine, conseillère municipale à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale.

Absents : M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 23 février 2022, le conseil municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès de l'Ecole maternelle pont du diable ;

CONSIDERANT qu'afin de répondre à une meilleure disponibilité des délégués concernés, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué suppléant auprès de l'Ecole maternelle pont du diable, en remplacement de Monsieur Stéphane BERTHELOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- de désigner Madame Gisèle BENARD, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante auprès de l'école maternelle pont du diable, en remplacement de M. Stéphane BERTHELOT.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

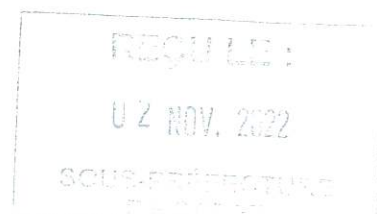
Pour expédition conforme

Le Maire


Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



Date de convocation :
13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 25

Procurations : 2

Exprimés : 27

OBJET :

ORGANISATION

Délégués du conseil municipal auprès de l'école maternelle pont du diable

====

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 02/11/2022

Affiché le : 02/11/2022

Mis en ligne le : 02/11/2022